

Compte-rendu de CAPD du lundi 27 avril 2015

En réponse aux différentes déclarations, le Directeur académique rappelle que les procédures ne prévoient pas de soumettre la circulaire du mouvement au vote de la CAPD. En revanche, celui-ci accepte de prendre l'avis de la CAPD et de retarder la publication de la circulaire jusqu'à réponse du rectorat sur la date d'une audience (estimant que la demande est fondée).

VOTE et avis de la CAPD : Le Directeur académique soumet à l'avis de la CAPD la question « Êtes-vous favorable à la mise en application de la circulaire du mouvement nouvellement proposée par Madame le Recteur ? »

Sièges : 20

Votes exprimés : 10

Favorables : 0

Défavorables : 10

Ne prennent pas part au vote : 10

La CAPD émet donc unanimement un avis défavorable. Le Directeur académique explique qu'il ne suivra pas l'avis émis unanimement par la CAPD en raison du fait qu'il est DIRECTEUR ACADEMIQUE et qu'il appliquera la circulaire demandée par Madame le Recteur.

Sur la circulaire du mouvement toujours : Concernant les postes en SEGPA, il est demandé au DIRECTEUR ACADEMIQUE de rappeler aux chefs d'établissements que le CAPASH est une condition sine qua non dans l'affectation des enseignants.

Le Directeur académique réunira les chefs d'établissements responsables des commissions et leur expliquera qu'être titulaire d'un CAPASH est une condition indispensable au recrutement.

Sur le Conseiller Pédagogique Education Musicale : l'affaire n'est pas tranchée. Je n'ai pas eu le rapport d'activités auquel vous faites référence. Nous étudierons de près cette question avant le CDEN.

Sur la réforme territoriale... et le risque pressenti d'harmonisation du mouvement sur les 11 départements de la région : « Il n'en pas question pour l'heure. Nous conserverons 2 académies distinctes dans la région Midi Pyrénées Languedoc Roussillon avec 1 recteur à la tête de chaque académie. L'un des deux sera investi d'une mission de coordination et de représentation auprès du Président de Région.

Liste d'aptitude des P.E.

22 candidatures ; 23 inscriptions. Le contingent est de 14, ce que les organisations syndicales dénoncent. 8 candidatures ne seront donc pas retenues.

Il restera 77 instituteurs dans le Gard au lieu des 91 actuels.

Départs en congés de formation

57 mois à répartir après les demandes prioritaires pour terminer une formation. La CAPD s'arrête sur cette dernière condition. Le Secrétaire Général, suite aux interrogations des organisations syndicales, propose de vérifier la cohérence des demandes prioritaires de congés accordées avec traitement.

Questions diverses du SE-Unsa :

1. Y-a t il une procédure pour indemniser les enseignants qui choisissent des formations payantes (CNED etc ..) réalisées sur leur temps personnel?

La réponse du DASEN est sans appel : « Non »

2. Qu'en est-il de la couverture administrative des déplacements de tous les personnels itinérants qui utilisent leur voiture personnelle sur temps scolaire ? (RASED, COORDOS REP, REFERENTS LANGUES, CONSEILLERS PEDAS, ENSEIGNANTS UPEAA etc ...)

En résumé : Pour les RASED et les conseillers pédagogiques, c'est le logiciel Chorus DT qui gère et pour les autres, il faut faire une demande d'utilisation d'un véhicule personnel sur temps de travail auprès du DASEN.

Le SE-Unsa reprecise que certains de ces personnels n'ont pas de lettre de mission. La procédure n'est pas expliquée aux collègues concernés. Le passage à Chorus DT pose problème. Il faut un ordre de mission permanent papier et non aller sur Chorus comme indiqué en début d'année afin qu'ils soient administrativement couverts (enseignant UPEAA, coordo REP, référents langue, etc.).

3. Qu'en est il d'une animation pédagogique départementale ou par circonscription ou de temps de formations liés à la mise en place des rythmes scolaires ?

« L'organisation des animations pédagogiques est entre les mains des circonscriptions et on ne peut pas dire que rien n'est fait. Certaines mettent en place des initiatives. L'organisation d'une animation pédagogique départementale est à l'étude au niveau du PDF. »

4. Dans le cadre du fléchage de poste en langue vivante, pouvez-vous nous confirmer que les équipes auront toute latitude pour organiser les enseignements autour d'un décloisonnement et ne se verront pas contraintes d'organiser un cursus bilingue afin d'éviter la logique de filiarisation ?

La réponse est sans réserve OUI. Les équipes auront toute latitude pour organiser le dispositif dans les écoles.

5. Pouvez-vous nous donner la date du groupe de travail sur l'allègement des tâches du directeur ?

La date sera communiquée par mail dans les jours qui viennent. Le GROUPE DE TRAVAIL sera ouvert aux IEN qui manifesteraient le désir d'y participer.

6. Tutorat des AESH en contrat aidé : nous vous demandons de repreciser que cette mission est proposée aux directeurs sur la base du volontariat et ce pour la durée de l'année scolaire.

Le Directeur académique répond que tous les directeurs sont volontaires et ad vitam aeternam. Le SE-Unsa rappelle que nous reviendrons sur ce point en GT cité ci-dessus. Cette mission ne fait pas partie du référentiel de compétences. C'est à l'employeur d'assumer cette mission d'accompagnement dans l'emploi des CAE. N'hésitez pas à relire notre avis qui reste inchangé sur cette question (article **Tutorat des AESH** du 9 avril sur notre site internet).

7. Point d'étape sur le problème des clés OTP pour les ATICE ?

En cours de finalisation mais les services du rectorat se sont orientés vers un accès au serveur qui permettra aux ATICE d'aider directement les collègues sans nécessité d'obtenir une clé OTP.

Autres questions diverses :

- Sur 46 stagiaires, 7 ont fait une demande au ministère pour basculer sur un remboursement au kilomètre et non forfaitaire.
- Sur les demandes de temps partiel à 80%, aucune autorisation ne sera accordée a priori mais chaque personnel qui en fait la demande sera reçu pour qu'on étudie ses motivations.
- Appels à candidature en ULIS : La circulaire impose aux candidats de ne pas postuler par ailleurs. On risque de se priver de personnels de qualité en imposant le tout ou rien. Il faudrait que l'on fasse modifier la circulaire qui nous impose cela mais cela ne pourra intervenir cette année.
- Sur le traitement des Ineats/exeats, le Directeur académique nous a confirmé que la DSDEN continuerait de fonctionner de la même manière : Classement en 2 catégories : rapprochements de conjoints et demandes simples. On prend dans l'ordre la liste. Le Directeur académique répond qu'il n'acceptera d'ineats que s'il y a des exeats.
- Stage des directeurs : une semaine fin juin du 22 au 26 et la suite sur deux sessions fin septembre et décembre ou janvier à reconfirmer. Les chargés d'école et intérim : 1 semaine en septembre.